



Cybersécurité - Conseiller (H/F/X)

Informatique - Numérique

Chef d'entreprise

Durée

2 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

A l'heure où le piratage informatique touche à la fois les entreprises et les particuliers, il devient urgent d'avoir des spécialistes formés aux techniques de cybersécurité. Choisissez votre côté en terme de hacking ? Devenez Conseiller en Cybersécurité grâce à cette formation invulnérable !

Le Conseiller et la Conseillère en Cybersécurité **veillent à la sécurité du matériel, des serveurs informatiques et des données qui s'y trouvent**. Ils apportent assistance aux entreprises et citoyens en matière de cybersécurité en effectuant des audits. Les Conseillers **préviennent les attaques ou interviennent après une attaque, pour rétablir les systèmes et serveurs compromis.**

Les Conseillers en Cybersécurité possèdent des connaissances techniques approfondies en informatique afin de vulgariser et de comprendre les cas de piratages informatiques. Ils ont aussi pour mission de mettre en place des bonnes pratiques afin de sécuriser les données et les systèmes face aux hackers.

Au cours de cette formation en chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Conseiller en cybersécurité :



Collaborer et communiquer : vous apprenez à collaborer en tant que Conseiller en cybersécurité, à exploiter les logiciels courants, à utiliser les concepts et la terminologie pour comprendre les risques et pratiques et se faire comprendre.

Accompagner et sensibiliser : vous apprenez à vulgariser les concepts liés à la cybersécurité et à ses enjeux. Vous développez les compétences nécessaires pour répondre aux besoins du client, pour le sensibiliser aux principes et outils spécifiques liés au domaine de la cybersécurité et pour lui proposer une formation adaptée à ses besoins.

Protéger contre les cyberattaques : vous apprenez à mettre en place des outils et des méthodes de bonnes pratiques permettant de protéger les entreprises et les données contre les cyberattaques. Vous apprenez à exploiter les connaissances, les méthodes et les outils permettant de protéger les réseaux informatiques, les applications et les systèmes contre les attaques informatiques.

Diagnostiquer et solutionner les attaques : en tant que Conseiller en cybersécurité, vous devrez comprendre les méthodes et les outils utilisés pour attaquer un système informatique et exploiter les outils et méthodes permettant de le restaurer et le protéger.

Gérer son entreprise : cette formation vous permettra de développer les compétences nécessaires à la création de votre entreprise tels que les aspects comptables, financiers et fiscaux, les aspects commerciaux, les éléments essentiels de la législation.

Comprendre et exploiter les connaissances de base en anglais : vous développez le vocabulaire de base en anglais afin de pouvoir analyser des textes d'information générales et techniques propres au métier.

Alors si vous souhaitez assurer la protection de serveurs et de données, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui proposent cette formation afin de vous y inscrire.

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 180h en 2ème année (au second semestre) ; non-rémunérées.

Débouché(s) métier(s)

Conseiller indépendant / Conseillère indépendante en cybersécurité

Employé / Employée dans une société spécialisée

Employé / Employée dans le service informatique / sécurité d'une entreprise

Débouché(s) future(s) formation(s)

Administrateur en infrastructure IT (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-en-infrastructure-it>)

Administrateur réseaux et système (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/administrateur-reseaux-et-systemes>)

Point(s) fort(s)

Métier d'avenir Travail au bureau et sur le terrain Contact client Activités variées

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion



Conditions d'accès

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire ;

Satisfaire à une de ces 3 exigences :

Soit être titulaire d'un certificat IFAPME d'apprentissage ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussi la pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le 2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un examen d'entrée.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

De plus, le candidat assistera à une séance d'information organisée par le Centre et complètera un dossier de motivation pour accéder à la formation.

Aptitudes

La pratique de ce métier nécessite un certain nombre de qualités comme :

La curiosité : l'informatique et la cybersécurité sont des domaines qui le passionnent et il en assimile rapidement les nouveautés

Compétences analytiques et capacités à la résolution de problèmes;

Un sens de l'organisation et de la méthode

Une aptitude à communiquer par écrit et oralement, à travailler en équipe.



Programme

1ère année :

- X79/05 Anglais (40h)
- X79/05 Introduction à l'informatique et à la cybersécurité (32h)
- X79/05 Réseaux informatiques, bases (32h)
- X79/05 OS et logiciels, bases (32h)
- X79/05 Attaques informatiques, bases (28h)
- X79/05 Atelier : attaques informatiques, bases (32h)
- X79/05 Prévention des attaques informatiques, bases (30h)
- X79/05 Atelier : prévention des attaques informatiques, bases (32h)
- X79/05 Comptabilité, gestion financière & fiscalité (58h)

2ème année :

- X79/06 Droit et assurances : principes généraux (18h)
 - X79/06 Esprit d'entreprendre (6h)
 - X79/06 Droit spécifique dans la cybersécurité (20h)
 - X79/06 Marketing (12h)
 - X79/06 Gestion administrative et commerciale spécifique (6h)
 - X79/06 Réseaux informatiques, avancé (28h)
 - X79/06 Logiciels et applicatifs, avancé (28h)
 - X79/06 Restauration d'un système informatique (24h)
 - X79/06 Attaques informatiques, avancé (24h)
 - X79/06 Atelier : attaques informatiques, avancé (28h)
 - X79/06 Prévention des attaques informatiques, avancé (24h)
 - X79/06 Atelier : prévention des attaques informatiques, avancé (26h)
 - X79/06 Communication et coaching TFE (32h)
- 

Remboursement Minerval

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME et le Gouvernement wallon, mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la construction élargi.

Pour ce métier, un **remboursement du minerval** est prévu si l'apprenant et l'apprenante remplissent les conditions d'octroi. Pour plus d'information, consultez [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Conditions d'octroi :

L'auditeur doit être considéré comme "régulier" au moment de l'agrément : au moins 50 % de présences au cours entre la date de sa première présence et la date de son dernier comptage.

L'auditeur doit avoir presté au moins 30 jours sous convention de stage rémunérée entre le 1er septembre et le 15 décembre 2023.

L'auditeur doit être inscrit dans l'une des [formations adultes suivantes \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval).



S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire **formations** (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le **Centre IFAPME** (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une **formation à un "métier en pénurie"** (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un **poss** financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité**

la **preuve de votre inscription** à la formation.





Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087/32.54.54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.

